

## PARCOURS DTG ET 3PT - MODULE 1

Ref DTG3PT1 – Version R002

### PUBLIC

Dirigeants  
Encadrants techniques

Opérateurs :  
- Diagnostiqueurs  
- Architectes  
- Bureaux études  
- Thermiciens  
- Géomètres



**2 jours (14 heures)**



**Formation e-learning**

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- **Comprendre** les textes réglementaires traitant de l'habitat en copropriété
- **Comprendre** le contenu et les points de contrôle du DTG-3PT
- **Pouvoir évaluer** la liste des actions et travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble
- **Savoir restituer** le DTG-3PT à la copropriété
- **Comprendre** le parcours de la rénovation énergétique d'une copropriété
- **Appréhender** la triangulaire : syndic, conseil syndical et opérateur

### PROGRAMME

#### PARTIE 1 - Les fondamentaux du DTG/3PT

Le Diagnostic Technique Global (DTG)  
Le Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (3PT)  
La différence entre le 3PT et le DTG  
Les compétences pour réaliser le 3PT et le DTG  
Le DPE Collectif

#### PARTIE 2 – L'environnement réglementaire de la copropriété

Les obligations de la copropriété  
Les outils réglementaires  
La réglementation en habitat collectif  
Le vocabulaire de la copropriété

### FORMATEUR(S)

Formation réalisée par un  
Expert réglementaire

Liste des formateurs consultable  
sur le site internet de l'Académie  
**MINERVA**



## LES + DE LA FORMATION

- Décrypter l'environnement réglementaire du DTG/3PT
- Formation permettant de définir les limites et les points de contrôle de la mission DTG/3PT
- Comprendre l'économie du DTG/3PT, les besoins du syndic et votre marché potentiel



### PRÉREQUIS

**OBLIGATOIRE :** Maîtriser la réalisation des DPE à l'immeuble ou d'audits énergétiques  
**RECOMMANDÉ :** BAC+3\* en technicité du bâtiment et/ou équivalent.

Attention : Pour l'exercice des missions DTG-3PT, il est nécessaire d'avoir suivi la formation et de disposer d'un Bac +3.

(\*Conformément au Décret n°2016-1965 du 28 décembre 2016, nous vous rappelons que seules les personnes titulaires d'un bac +3 dans le domaine des techniques du bâtiment et ayant suivi la formation DTG sont autorisées à exercer la mission DTG).



### PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Formation interactive, expertise d'un média spécialisé en veille réglementaire

Validation des acquis par la réalisation d'une évaluation en fin de formation.

**NB :** *Ce programme est indicatif et représente l'ensemble des sujets abordés, en fonction des exigences du groupe de stagiaires, il est susceptible d'être modifié.*

### INDICATEURS DE RÉSULTATS

Se référer au site [www.academie-minerva.fr](http://www.academie-minerva.fr)



### MODALITÉS D'INSCRIPTION, TARIFS ET ACCESSIBILITÉ :

Inscription en ligne sur le site internet de l'Académie MINERVA – 950 € HT

**Finançable par vos OPCO !**

Pour plus de renseignements sur les CGV, l'accessibilité, les délais :  
[contact@academie-minerva.fr](mailto:contact@academie-minerva.fr)

